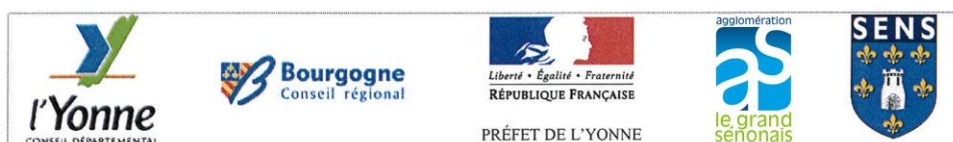


APPEL à projets 2017

-contrat de Ville du Sénonais-



Vous êtes acteur associatif, institutionnel, ou organisme de formation ; vous pouvez contribuer au mieux vivre dans les quartiers prioritaires, en répondant à l'appel à projet 2017.
Vos projets devront s'inscrire dans les axes stratégiques du Contrat de Ville, qui constituent les objectifs de l'action publique pour cinq ans.
Celle-ci est portée conjointement par les collectivités territoriales, les services de l'État, les bailleurs sociaux et les associations.

A- Les quatre axes stratégiques

Pilier Cohésion sociale

- ✚ **Rétablir l'égalité des chances par l'éducation**
 - Favoriser la réussite scolaire dès la petite enfance
 - Lutter contre le décrochage et l'absentéisme scolaires
 - Accompagner les trajectoires et ambitions
 - Renforcer la communauté éducative et responsabiliser les parents
 - Assurer une pérennité éducative entre l'école et le temps périscolaire

- ✚ **Renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé**
 - Répondre aux enjeux de santé spécifiques aux quartiers prioritaires politique de ville
 - Améliorer l'accès et le recours effectif aux services sanitaires et sociaux

- ✚ **Lutter contre le développement du non-recours**
 - Améliorer l'accès au droit et services
 - Renforcer l'apprentissage du français

- ✚ **Améliorer l'accès au sport et à la culture**

- ✚ **Développer la citoyenneté, fisser du lien social et faciliter l'intégration**
 - Soutenir la vie associative et les structures locales
 - Créer du lien social

Pilier Développement économique et emploi, accès à la formation

Améliorer l'accès à l'emploi, à la formation et favoriser la création d'activités et/ou entreprises

- permettre au public des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion
- Ajuster l'offre d'information, d'orientation et de formation
- lever les freins à l'emploi
- Améliorer les parcours d'insertion et encourager la création d'activité et/ou d'entreprises

Optimiser le développement économique dans les quartiers

- Identifier les potentiels des quartiers
- Accompagner les entrepreneurs et favoriser l'économie sociale et solidaire

Améliorer l'offre de mobilité dans les quartiers

- Identifier les freins à la mobilité des habitants

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Améliorer le parcours résidentiel des habitants

- Accompagner les habitants dans leur parcours
- Lutter contre la précarité énergétique

Améliorer le cadre de vie

- Conforter et développer les démarches en matière de gestion urbaine et sociale de proximité
- Améliorer la prise en compte par les habitants de la qualité des espaces
- Conforter le rôle des habitants dans le cadre du renouvellement urbain
- Accompagner les personnes relogées dans le cadre du renouvellement urbain

Garantir le droit à la sécurité et à la tranquillité

- Conjuguer les actions pour une intervention plus efficace dans les quartiers
- Permettre une réappropriation durable des espaces publics
- Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive
- Accompagner les victimes et prévenir les infractions

Axes et projets transversaux

🔗 Promouvoir les valeurs de la République et de la citoyenneté

- Renforcer l'adhésion aux valeurs citoyennes

🔗 Agir en faveur de la jeunesse

- Développer l'engagement citoyen et l'autonomie des jeunes
- Développer l'accueil des jeunes placés sous main de justice
- Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes sénonais

🔗 Agir en faveur des femmes

- Développer leur autonomie et lutter contre les violences faites aux femmes
- Favoriser l'égalité professionnelle
- Améliorer la santé des femmes

🔗 Lutter contre toutes les discriminations

- Prévenir les discriminations
- Lutter contre le racisme et l'antisémitisme

B - La Participation des habitants

Si Le contrat de ville doit bénéficier en priorité aux habitants des quartiers prioritaires politique de la ville, il doit aussi favoriser leur implication dans les actions proposées.

Pour cela :

↳ Dans tout projet présenté, **l'implication des habitants** sera recherchée, au-delà de la consommation

↳ Sur l'axe « cadre de vie et rénovation urbaine », Le bâti doit prendre en compte l'humain. C'est pourquoi, la ville a recruté une médiatrice sociale en santé et cadre de vie qui animera **la Maison du projet**.

Au-delà d'un espace, c'est surtout une dynamique d'association et de regards croisés des signataires du contrat de ville, des habitants, des représentants associatifs et des acteurs économiques qui contribue à la définition, la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de renouvellement urbain.

↳ **Le Conseil Citoyen** validé par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, est constitué de 15 habitants et de 5 représentants associatifs (2 dans le champ du cadre de vie, 2 dans le champ de l'insertion sociale, 1 dans le champ de la santé).

Il a vocation à être une instance de dialogue avec les institutions. Il contribue à la co-construction et à l'évaluation du contrat de ville. Il contribue également à la formation à la citoyenneté des habitants

C - Les Différentes phases du projet

① L'élaboration du projet :

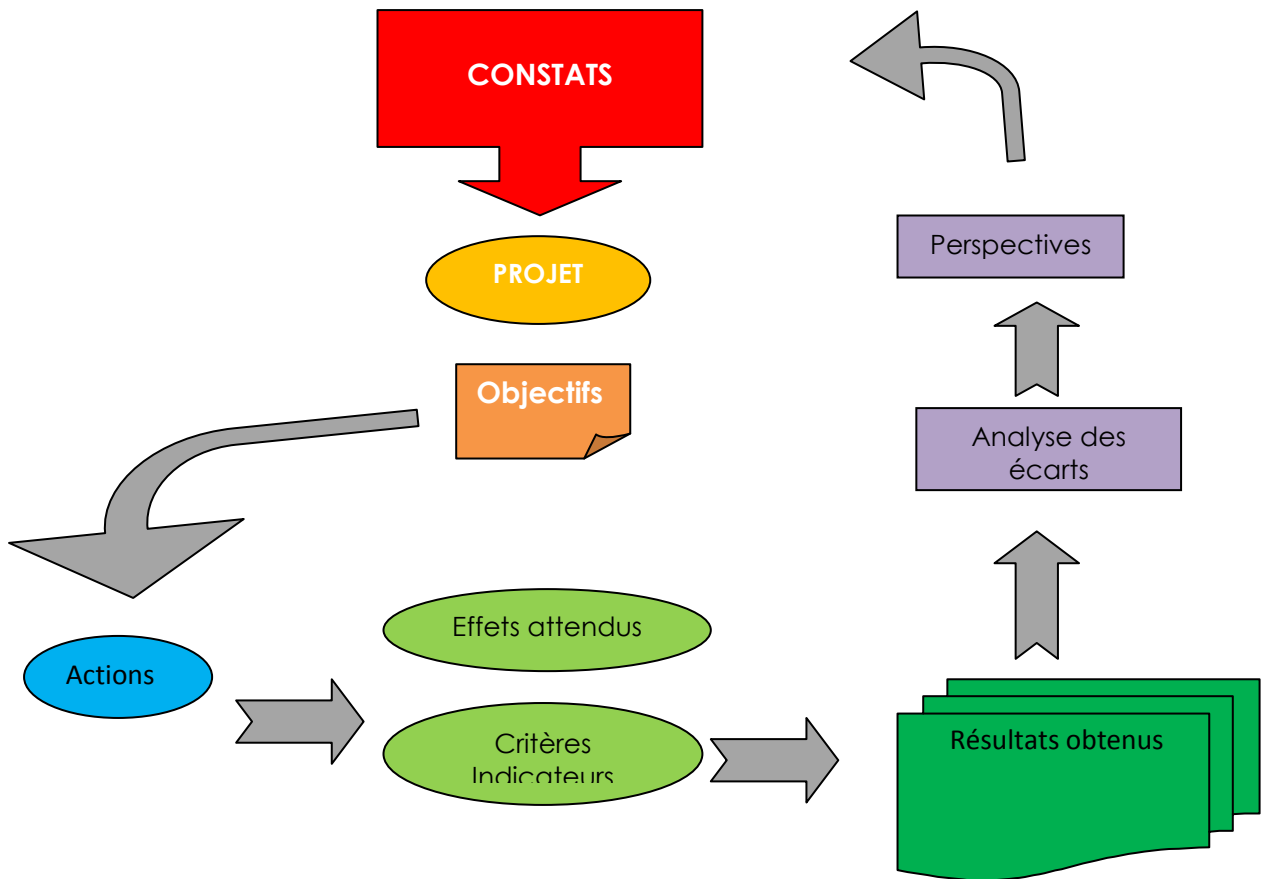
△ Attention : 1 projet = 1 dossier = 1 budget

Au préalable, il vous faut :

- ✓ Vérifier que l'action n'existe pas par ailleurs, ou être capable de démontrer la plus-value par rapport à l'existant ;
- ✓ Repérer les partenaires potentiels, « tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ». Plus tôt vous les intégrerez dans la co-construction du projet, mieux ils adhéreront.

Ensuite, construction du projet :

- ✓ Limiter les objectifs visés et définir des critères qui vont permettre d'évaluer efficacement les résultats :



Enfin le budget prévisionnel :

- ✓ La part des dépenses de rémunération du personnel doit être calculée au prorata du temps passé sur l'action, sous réserve que le rôle de la personne soit précisément décrit et explicitement lié à l'action.
- ✓ Si les projets peuvent prendre en compte une proportion des frais de structure (telle que les charges indirectes, dès lors que ces frais sont liés à la bonne réalisation du projet, et qu'ils ne dépassent pas 10% du total de la subvention accordée) ; les crédits spécifiques Politique de la ville attribués, doivent couvrir l'action et pas le fonctionnement de la structure.

② La mise en œuvre de votre projet :

📌 Soutien de l'équipe, pour l'ajustement des budgets en fonction des financements obtenus et pour la saisie sur le site CGET

C'est à vous d'agir en respectant les engagements pris.

③ L'évaluation de l'action :

Elle doit être pensée et construite dès l'élaboration du projet.

La base de l'évaluation est l'objectif fixé au regard du besoin repéré.

△ Attention un objectif doit être :

- Clair, facile à comprendre
- mesurable,
- réaliste,
- limité dans le temps

Commun à l'ensemble des projets, l'évaluation portera sur :

- ↳ l'impact pour les bénéficiaires, selon l'objectif posé
- ↳ le niveau d'implication des habitants
- ↳ le partenariat développé

D – La Procédure

① La constitution du dossier :

△ ATTENTION : DATE LIMITE DE DEPOT **09 DECEMBRE 2016**

📅 Soutien de l'équipe, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec nous dès à présent. Il serait pertinent que ce rendez-vous soit assuré par un binôme (bénévole – salarié)

② L'examen de votre projet :

- ✓ En comité technique fin janvier 2017
- ✓ En comité de pilotage 10 février 2017
- ✓ En Conseil Municipal et Conseil Communautaire mars 2017

△ **Attention** : les dossiers remplis de manière incorrecte ou transmis hors délais ne seront pas examinés

△△ : de même pour les actions renouvelées, le dossier ne sera pas examiné si nous ne disposons pas du bilan de l'année précédente

③ Bilan et évaluation de votre projet :

Pour présenter l'évaluation de votre projet, il conviendra de renseigner le dossier CERFA et l'annexe « bilan de l'action », sur la base des objectifs validés, à l'aide des critères et indicateurs posés.

Ces documents ne sont pas des comptes rendus d'activités mais bien une présentation de l'action et l'analyse des résultats obtenus, avec les perspectives possibles

Vous pourrez joindre en complément, tout document que vous estimerez nécessaire à l'enrichissement de cette évaluation (rapport d'activités, articles de presse, témoignages, etc...)

RDV LE :

Ah.....

Où : Bureau Politique de la
Ville

Pour toute information :

[Service Politique de la Ville](#)

Pascale DELAHOUTTE / Ophélie LAURENT

Tel : 03.86.66.66.10 mail : contratdeville@grand-senonais.fr